

**RAPPORT AU PARLEMENT SUR L'APPLICATION DE LA LOI DU 5 AOÛT
1991 RELATIVE A L'IMPORTATION, A L'EXPORTATION ET AU TRANSIT
D'ARMES, DE MUNITIONS ET DE MATERIEL DEVANT SERVIR
SPECIALEMENT A UN USAGE MILITAIRE ET A LA TECHNOLOGIE Y
AFFERENTE
DU 1er JUILLET 2009 AU 31 DECEMBRE 2009**

INTRODUCTION

Ce rapport contient les chiffres et les données concernant les licences d'importation et d'exportation accordées par le SPF Economie en ce qui concerne les armes de l'armée et de la police, durant le 2^{ème} semestre 2009

Remarques préliminaires :

- une licence comprend l'autorisation d'importer ou d'exporter certaines marchandises, même si la transaction autorisée ne se réalise pas nécessairement;
- seules les licences d'exportation définitives et non les temporaires ont été pondérées dans les données chiffrées.

LICENCES ACCORDEES 2^{ème} semestre 2009

EXPORTATION

Destination	Nombre de licences	Valeur en €
Allemagne	3	1.510.000
France	3	2.593.500
Royaume Uni	1	2.500.000
Norvège	1	2.500.000
Turquie	1	15.000
USA	1	2.500.000
Canada	1	10.000
Liban (1)	4	2.149.583
TOTAL	15	13.778.083

IMPORTATION

Origine	Nombre de licences	Valeur en €
Allemagne	3	5.501.000
France	1	2.500.000
Royaume Uni	1	2.500.000
Norvège	2	4.500.000
Turquie	1	2.500
USA	3	12.503.951
Canada	4	1.519.682
Israël	2	800.000
Somalie	1	(sans valeur)
TOTAL	18	29.827.133

Toutes les licences ont été demandées par l'armée belge.

(1) Vente de 12 véhicules M113 Ambulance, 16 véhicules AIFV canon 25 mm et des cartouches.